



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Décision modificative n°4 du budget PRINCIPAL

- N°16 -

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

ID : 063-216304303-20251104-251104_16-DE

S²LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 novembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 29 octobre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDÀ, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DERROSSIS à Stéphane RODIER ;
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pierre CONTIE ;
Michelle MAGNOL à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Christophe MANKA à Hélène BOUDON ;
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Catherine PAPUT

C.M. 04.11.2025
- N°16 -

DÉCISION MODIFICATIVE (DM) N°4 DU BUDGET PRINCIPAL

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Vu** la délibération n°5 du Conseil Municipal du 5 septembre 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Vu** la délibération n°10 du Conseil Municipal du 14 novembre 2023, adoptant le règlement budgétaire et financier ;
- **Vu** la délibération n°30 du Conseil Municipal du 14 avril 2025, approuvant le budget primitif du budget principal 2025 ;
- **Vu** la délibération n°10 du Conseil Municipal du 12 mai 2025, approuvant la Décision Modificative (DM) n°1 ;
- **Vu** la délibération n°4 du Conseil Municipal du 09 juillet 2025, approuvant la Décision Modificative (DM) n°2 ;
- **Vu** la délibération n°11 du Conseil Municipal du 09 septembre 2025, approuvant la Décision Modificative (DM) n°3 ;
- **Considérant** la subvention pour l'acquisition d'instruments de musique par le conservatoire pour la création d'orchestre dans les écoles, notifiée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), il est nécessaire d'inscrire au budget, en recettes d'investissement, sur le compte 1311 – Subvention d'investissement Etat et établissements nationaux, la somme de + 10 000,00 euros ;
- **Considérant** que les travaux de confortements de la poutre et la mise aux normes des sols de l'espace scénique de la salle Galilée réalisés sont moins importants que ce qui avait été prévu initialement, la subvention DETR 2025, notifiée par la Préfecture, est par conséquent revue à la baisse au prorata des travaux réalisés. Il est nécessaire d'ajuster le budget principal conformément à cette baisse, soit une diminution, en recettes d'investissement, du compte 13461 – DETR, d'un montant de – 6 240,00 euros ;
- **Considérant** la subvention pour l'extension du système de vidéo protection, notifiée par la Préfecture, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), il est nécessaire d'ajuster le budget, en recettes d'investissement, le compte 1321 – Subvention d'investissement Etat, pour un montant de + 28 000,00 euros ;
- **Considérant** l'actualisation de l'AP/CP de la réhabilitation du Centre d'art contemporain lors du Conseil Municipal du 9 septembre 2025, il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires à la même hauteur que les crédits de paiement votés. Il convient par conséquent d'ajouter, en dépenses d'investissement, sur le compte 2313 – Construction, la somme de + 13 915,08 euros.
- **Considérant** la nécessité d'équilibrer le budget et compte tenu des notifications des subventions d'investissements et du réajustement des crédits budgétaires, il convient de diminuer le montant de l'emprunt voté au budget primitif. Il est nécessaire de diminuer, en recettes d'investissement, le compte 1641 – Emprunts pour un montant de – 17 844,92 euros ;
- **Considérant** les travaux d'anonymisation des pierres tombales suite aux reprises de concessions doivent passer en section de fonctionnement et qu'ils ont été prévus initialement en section d'investissement, afin de pouvoir régler les travaux réalisés, il est nécessaire de réajuster le budget et de transférer les crédits en section de fonctionnement. Il convient d'ajuster le budget en section de fonctionnement au chapitre 011, sur le compte 6188 – Autres frais divers pour un montant de + 2 120,00 euros, en section d'investissement de diminuer les crédits budgétaires prévus initialement au chapitre 23, sur le compte 2313 – Construction pour un montant de – 2 120,00 euros. Afin d'équilibrer les deux sections, fonctionnement et investissement, il est également nécessaire de diminuer le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement et le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement pour un montant de – 2 120,00 euros.

C.M. 04.11.2025
 - N°16 -

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM + AS + RAR Dépenses	Dépenses	BP + DM + AS + RAR Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
<i>Dépenses et recettes réelles de fonctionnement</i>				
Chapitre 011 – Charges à caractère générales				
D/011/61888 – Autres frais divers		+ 2 120,00 €		
<i>Sous total chapitre 011</i>	<i>5 901 633,80 €</i>	<i>+ 2 120,00 €</i>		
Total des variations des dépenses et recettes réelles de fonctionnement		+ 2 120,00 €		- €
<i>Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement</i>				
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement				
D/023 – Virement à la section d'investissement		- 2 120,00 €		
<i>Sous total chapitre 023</i>	<i>439 639,90 €</i>	<i>- 2 120,00 €</i>		
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement		- 2 120,00 €		- €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION DE FONCTIONNEMENT		- €		- €
Section d'investissement				
<i>Dépenses et recettes réelles d'investissement</i>				
Chapitre 23 – Immobilisations en cours				
D/23/2313 – Constructions		+ 11 795,08 €		
<i>Sous total chapitre 23</i>	<i>6 627 542,18 €</i>	<i>+ 11 795,08 €</i>		
<i>Chapitre 13 – Subvention d'investissement</i>				
C/13/1311 – Subvention d'investissement Etat et établissements nationaux				+ 10 000,00 €
C/13/1321 – Subvention d'investissement Etat				+ 28 000,00 €
C/13/13461 – DETR				- 6 240,00 €
<i>Sous total chapitre 13</i>	<i></i>	<i></i>	<i>1 484 607,75 €</i>	<i>+ 31 760,00 €</i>
<i>Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées</i>				
C/16/1641 – Emprunts				- 17 844,92 €
<i>Sous total chapitre 16</i>	<i></i>	<i>- €</i>	<i>7 175 940,22 €</i>	<i>- 17 844,92 €</i>
Total des variations des dépenses et recettes réelles d'investissement		+ 11 795,08 €		+ 13 915,08 €

C.M. 04.11.2025
 - N°16 -

<i>Dépenses et recettes d'ordre d'investissement</i>				
<i>Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement</i>				
C/021 – Virement de la section de fonctionnement				- 2 120,00 €
<i>Sous total chapitre 021</i>			439 639,90 €	- 2 120,00 €
Total des variations des dépenses et recettes d'ordre d'investissement		- €		- 2 120,00 €
TOTAL DES VARIATIONS SECTION D'INVESTISSEMENT		+ 11 795,08 €		+ 11 795,08 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Farida LAÏD, Serap ALP, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU) :

- Approuve la décision modificative n°4 du budget PRINCIPAL ;
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance



Catherine PAPUT

Le Maire,




Stéphane RODIER